

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

# Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

RF

Sous-préfecture de Castellane

# Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3	
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3	
	1.2.	Mode de gestion du service		
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4	
	1.4.	Nombre d'abonnés		
	1.5.	Eaux brutes	5	
	1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	5	
	1.5.2	Achats d'eaux brutes	6	
	1.6.	Eaux traitées		
	1.6.1	3		
	1.6.2			
	1.6.3			
	1.6.4			
	1.6.5			
	1.6.6			
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)		
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	10	
	2.1.	Modalités de tarification	10	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11	
	2.3.	Recettes	13	
3.	Indic	ateurs de performance	14	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P1		
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	16	
	3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16	
	3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17	
	3.3.3			
	3.3.4			
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)		
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées		léfin
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)		
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)		
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)		
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)		
4.	Finar	cement des investissements		
	4.1.	Branchements en plomb		
	4.2.	Montants financiers		
	4.3.	État de la dette du service		
	4.4.	Amortissements		
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du		
		ances environnementales du service		
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par		
		dernier exercice		
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de		
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P10		
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT	7)21	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	22	

RF Sous-préfecture de Castellane

# 1. Caractérisation technique du service

# 1.1. Présentation du territoire desservi



	-				
Le service est géré au niveau <b>☐ commun</b> ☐ intercom					
Nom de la collectivité : Le Fugeret					
• Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.)	: Commune			
• Compétences liées au service :					
		Oui	Non		
Production		$\square$			
Protection de l'ouvrag prélèvement (1)	ge de				
Traitement (1)					
Transfert		$\square$			
Stockage (1)					
Distribution		$\square$			
(1) A compléter					
Territoire desservi (communes adhére	ntes au se	rvice, secteurs e	t hameaux des	servis, etc.) :	Le Fugeret
• Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
<ul> <li>Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT</li> </ul>	☐ Oui,	date d'approbat	ion* :	Non	
• Existence d'un règlement de service	☐ Oui,	date d'approbat	ion*:		
• Existence d'un schéma directeur	☐ Oui,	date d'approbat	ion*:		
1.2. Mode de gestion du s	service				
<b>3</b> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					MAG
Le service est exploité en 🗹 Régie par	Dágia à a	utonomio fina-	aidwa		
Le service est exploite en El Regie par	regie a a	utonomie iman	ciere		
		500			
		~			

\* Approbation en assemblée délibérante

RF Sous-préfecture de Castellane

# 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 205 habitants au 31/12/2017 (205 au 31/12/2016).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 255 abonnés au 31/12/2017 (254 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

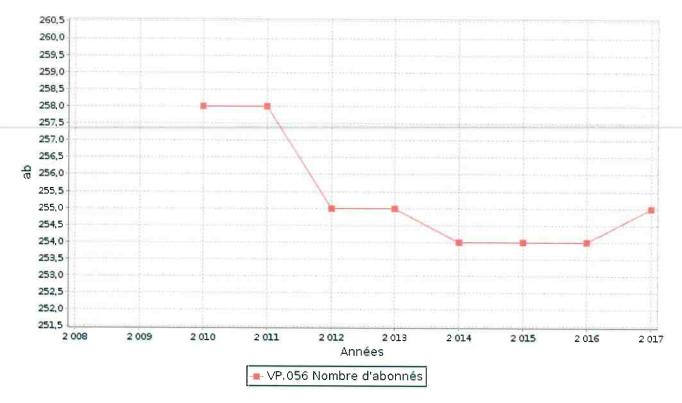
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Le Fugeret					
Total	254			255	0,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51 abonnés/km au 31/12/2017 (50,8 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,8 habitants/abonné au 31/12/2017 (0,81 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par	abonné (consommation moyenne an	nuelle domestique + non domestique rap	portée
au nombre d'abonnés) est de	m <sup>3</sup> /abonné au 31/12/2017. (	m <sup>3</sup> /abonné au 31/12/2016).	

RF Sous-préfecture de Castellane



# 1.5. Eaux brutes

# 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève \_\_\_\_ m³ pour l'exercice 2017 (86 590 pour l'exercice 2016).

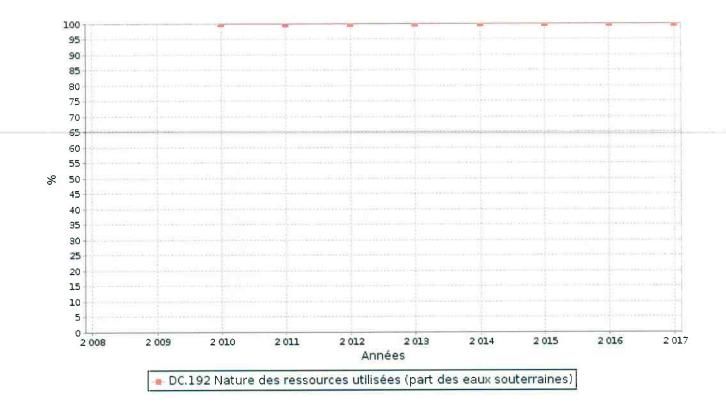
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source "Dalui"			0		%
Source "Adoux la vaire"			86 590		%
Source "Les Pellegrins"			0		%
Total			86 590		

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2018
004-210400909-20181012-DE\_2018\_031-DE



# 1.5.2. Achats d'eaux brutes



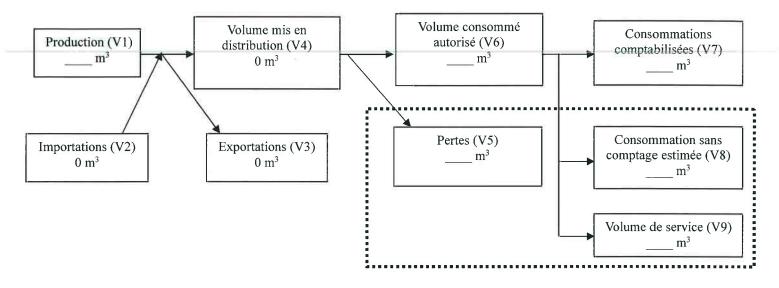
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Observations
Total			

RF Sous-préfecture de Castellane

# 1.6. Eaux traitées

# 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



### 1.6.2. Production



Le service a 0 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

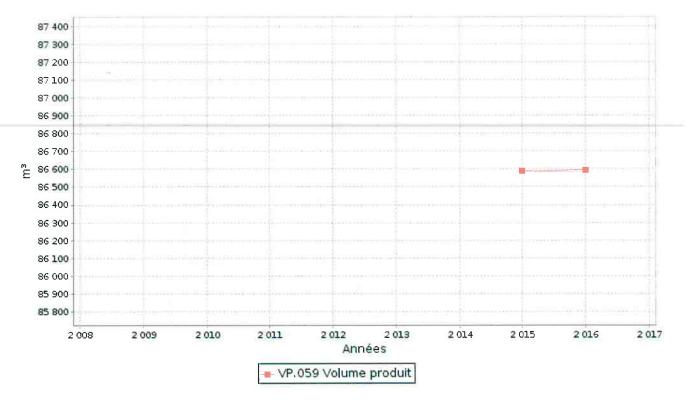
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Source "Dalui"	0		%	80
Source "Adoux la vaire"	86 590		%	80
Source "Les Pellegrins"	0		%	80
Total du volume produit (V1)	86 590		%	

Commentaire concernant le total du volume produit : non connu

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2018
004-210400909-20181012-DE\_2018\_031-DE



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	%	

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V7)			
Service de (2)			
Service de <sup>(2)</sup>			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où lappollectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/10/2018
004-210400909-20181012-DE\_2018\_031-DE

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : forfait déclaration Agence de l'eau 17 650 m3

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			%
Volume de service (V9)			%

Commentaire concernant le volume consommé sans comptage : forfait

Commentaire concernant le volume de service : forfait

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)		<u> </u>	

# 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5 kilomètres au 31/12/2017 (5 au 31/12/2016).

RF Sous-préfecture de Castellane

# 2. Tarification de l'eau et recettes du service

# 2.1. Modalités de tarification

Frais d'accès au service :

Tarifs

Part fixe (€ HT/an)

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Abonnement DN 15mm



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Part de la collectivité

€ au 01/01/2017 € au 01/01/2018

Au 01/01/2017

Au 01/01/2018

	y compris location du compteur	101,20	155,25
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN		
Part proport	ionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	0 €/m³	0 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et re	edevances	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	%	%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	€/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	€/m3
	VNF Prélèvement	€/m³	€/m³
	Autre :	€/m³	€/m³
Communes et  Communes et  Commentai  Les délibér  Délibér  Délibér  Délibér	utant de lignes que d'abonnements issement à la TVA est volontaire pour les commune EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation ire concernant le montant HT de la part fixe revations fixant les différents tarifs et prestations a ration du _/_/_ effective à compter du _/_	enant à la collectivité : forfait  ux abonnés pour l'exercice son  fixant les tarifs du serv fixant les frais d'accès fixant	nt les suivantes : rice d'eau potable
ll ll	RF Sous-préfecture de Castellane  Contrôle de légalité ate de réception de l'AR: 15/10/2018	0	

# 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

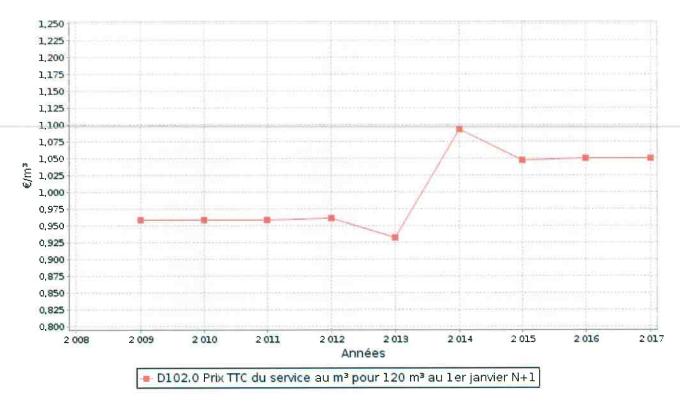


Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Par	t de la collectivité		
Part fixe annuelle	101,20	100,20	-1%
Part proportionnelle	0,00	0,00	%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	101,20	100,20	-1%
Part du délégataire <i>(e.</i>	n cas de délégation de s	service public)	
Part fixe annuelle	Manager and the		%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	<b>N</b> 1		%
Tax	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)			%
VNF Prélèvement :			%
Autre :			%
TVA			%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	25,40	25,40	0%
Total	126,60	125,60	-0,8%
Prix TTC au m³	1,05	1,05	0%

Commentaire: forfait

RF Sous-préfecture de Castellane



ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Le Fugeret		

	s sont releves a	vec une fréquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectu	iée avec une fr	équence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
Les volumes facturés au	titre de l'année	e 2017 sont de $m^3/an$ ( $m^3/an$ en 2016).
		volué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de mentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

RF

# 2.3. Recettes



# Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 32 423 € (32 550 € au <math>31/12/2016).

RF Sous-préfecture de Castellane

# 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2017
Microbiologie	18	2	16	3
Paramètres physico-chimiques	18	0	16	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de c <mark>onformité</mark> exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	88,9%	81,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avois es voir de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points
		Valcui	potentie
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des puvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
/P.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au noins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est onsidérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	e été obtenue pour la pa	artie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les ronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et le la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des nformations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, liamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des éseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des éseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	胡• 尀脈	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			(
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les éseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
boltant sur au monis 5 ans)			
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	71

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 12 3 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'invenRFre ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la conna**ssangrélectrée de saignare** atteint (1), 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

# 3.3. Indicateurs de performance du réseau

# 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = 
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_{\gamma}}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	%	%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés +		
volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)		
[m³/jour/km]		
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement	%	9/0
primaire)		

RF Sous-préfecture de Castellane

# 3.3.2.

## Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de \_\_\_\_ m³/j/km (\_\_\_\_ en 2016).

Commentaire: forfait

# 3.3.3.

# Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 \text{ *linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de \_\_\_\_ m³/j/km (\_\_\_\_ en 2016).

Commentaire: forfait

RF Sous-préfecture de Castellane

# 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5^* \text{linéaire du réseau de desserte}} 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 13,6% (6,8 en 2016).

# 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

RF Sous-préfecture de Castellane

# 4. Financement des investissements

# 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans		
l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de		
branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

# 4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	15 927.00
Montants des subventions en €		9 750.00
Montants des contributions du budget général en €		0

# 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	1 1	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de € ( € en 2016)

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2018
004-210400909-20181012-DE\_2018\_031-DE

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
3 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		

RF Sous-préfecture de Castellane

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé \_\_\_\_\_. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Sous-préfecture de Castellane

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	205	205
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,05	1,05
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	88,9%	81,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		71
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	6,8%	13,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/10/2018 004-210400909-20181012-DE\_2018\_031-DE 22